

**PERMISSION DE L'ÉDITEUR D'UNE REVUE OU D'UN LIVRE
POUR INCLURE UN ARTICLE DANS UN MÉMOIRE DE MAÎTRISE OU UNE THÈSE DE DOCTORAT**

Pour toute information complémentaire, consultez le *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat* dans la section Publications du site www.fesp.umontreal.ca.

1. Identification de la revue ou du livre (nom complet de l'ouvrage)

2. Identification de l'éditeur (nom complet et coordonnées de l'éditeur)

3. Identification de l'article

Auteur(s) :

Titre :

N° de la revue, page initiale et finale et date de publication :

4. Autorisation de l'éditeur (dans le cas où l'article est publié ou accepté pour publication) *

L'étudiant _____ est autorisé à inclure cet article dans

son mémoire de maîtrise / sa thèse de doctorat

qui a pour titre :

Éditeur

Signature

Date

* *Il n'est pas essentiel de compléter la section 4 : en lieu et place de la signature de l'éditeur, on peut aussi annexer une lettre ou un courriel d'autorisation de sa part.*